

ACCORD DE REPRISE DU FUMIER POUR INCORPORATION DIRECTE
DANS L'UNITE DE METHANISATION

(ce document contient les informations minimales nécessaires ;
tout autre modèle peut être utilisé dès lors qu'il contient au moins les mêmes informations)

Je soussigné(e), M. Piveteau Anthony

représentant (GAEC, EARL) SAS INJECT ENVIRONNEMENT

Adresse LA RENAUDIÈRE

Commune 85260 LES BROUZILS

déclare :

=> donner mon accord à M. DRAPEAU JACKY

représentant (GAEC, EARL) GAEC LES GRANDES ROUSSIERES - SITE LES GDES ROUSSIERES

Adresse LES GRANDES ROUSSIERES Commune 85140 CHAUCHE

pour l'incorporation du fumier de volailles dans l'unité de
méthanisation :

=> exploiter moi-même une unité de méthanisation

qui figure sur le document suivant : Arrêté d'enregistrement.
(récépissé de déclaration, arrêté d'autorisation, date, référence préfectorale)

Il n'y aura aucun épandage de fumier brut sur les terres du
GAEC. Et le fumier sera traité dans l'unité de la SAS

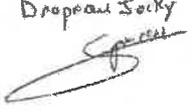
=> Reprendre chez Drapeau Jacky l'équivalent de
de 265 tonnes de fumier ~~brut~~ (ayer la mention inutile) représentant :
5958 kg d'azote et 3907 kg de phosphore.

Je signalerai à l'exportateur des déjections toute modification pour les surfaces mises à disposition.

Je m'engage pour une période de 5 années à partir de la date de signature, renouvelable ensuite par tacite
reconduction pour une durée de 5 années.

En cas de résiliation du présent accord, je m'engage à respecter un préavis de (durée) 6 mois et à en informer par
écrit le bénéficiaire ainsi que l'Inspecteur des installations classées (ou la délégation territoriale de Vendée de l'Agence
régionale de santé - ARS - pour les élevages relevant du règlement sanitaire départemental).

Fait à Chauché le 29/05/2020

<p>Vu, l'éleveur qui exporte les déjections,</p> <p>GAEC LA BIENVENUE</p>  <p>Nom, prénom Signature</p>	<p>Le repreneur des déjections</p> <p>Drapeau Jacky</p>  <p>Nom, prénom Signature</p>
--	---

L'ensemble du fumier de volailles sera traité dans l'unité de méthanisation de l'exploitation.
Le digestat sera géré sur le plan d'épandage de l'unité de méthanisation qui est soumise
à enregistrement